

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
8 mai 2001
Français
Original: anglais

Assemblée générale
Cinquante-cinquième session
Points 64 et 114 de l'ordre du jour

Conseil de sécurité
Cinquante-sixième année

Question de Chypre

Questions relatives aux droits de l'homme

**Lettre datée du 8 mai 2001, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de Chypre
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement et suite à mes précédentes lettres, datées du 28 décembre 2000 et du 10 avril 2001 (A/55/720-S/2000/1253 et A/55/895-S/2001/345), concernant l'enlèvement illégal le 13 décembre 2000, dans la zone de souveraineté britannique, d'un ressortissant chypriote, M. Panicos Tziakourmas, par des agents du régime illégal, je tiens à me référer au « jugement » rendu le 26 avril 2001 par le tribunal illégal dans la zone occupée par la Turquie par lequel M. Tziakourmas a été condamné à une peine d'emprisonnement de six mois, et à le dénoncer.

Le Gouvernement de la République de Chypre considère ce « jugement » comme nul et non avenue, illégal et contraire à toute notion de légalité.

Comme je vous en ai informé dans mes précédentes lettres, M. Tziakourmas a été enlevé et pris en otage dans le cadre de ce qui était manifestement une tentative du régime illégal de faire chanter le Gouvernement de la République de Chypre afin d'obtenir la libération d'un délinquant chypriote turc condamné par la suite, qui avait été arrêté quelques jours plus tôt par les autorités policières compétentes alors qu'il essayait de vendre 2 kilos d'héroïne à des agents de police en mission d'infiltration dans la zone contrôlée par le Gouvernement.

Il est clair que l'administration auxiliaire locale dans la zone occupée par la Turquie avait l'intention d'échanger M. Tziakourmas contre le délinquant chypriote turc, comme le prouve le fait que, le 3 décembre 2000, un « responsable » du régime illégal a menacé la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre d'enlever des Chypriotes grecs s'il n'était pas relâché.

Le cas de M. Tziakourmas souligne l'illégalité du régime établi dans les régions de Chypre occupées par la Turquie, qui se maintient par le recours à la force et va même jusqu'à subordonner l'innocence, la culpabilité ou la justice en général à

des considérations politiques. L'innocence de M. Tziakourmas n'a jamais fait le moindre doute. Dans une déclaration publiée le 26 avril, le Ministère britannique des affaires étrangères s'est déclaré consterné par ce verdict de culpabilité qui semble ne tenir aucun compte des éléments de preuve établissant que M. Tziakourmas a été emmené illégalement de force de la zone orientale de souveraineté britannique et il a indiqué que « la décision allait à l'encontre des preuves réunies par la police de la zone de souveraineté ».

En enlevant et en condamnant illégalement un ressortissant chypriote dont le seul crime était d'avoir le malheur d'être un Chypriote grec attendant des Chypriotes turcs qui travaillaient pour lui dans la région contrôlée par le Gouvernement, la Puissance occupante et l'administration auxiliaire locale ont montré une fois de plus, s'il en était besoin, la politique qu'elles mènent à Chypre et qui vise tout simplement à séparer de force les Chypriotes grecs des Chypriotes turcs afin de favoriser les visées sécessionnistes de la Turquie sur l'île.

Bien que les Chypriotes se soient réjouis de la libération ultérieure de M. Tziakourmas, ils sont attristés par le décès de sa mère qui, à la suite d'une attaque, est morte quelques heures avant sa libération. Le régime illégal a donné une nouvelle preuve de son cynisme en retardant inutilement la libération de M. Tziakourmas sous des prétextes divers, de sorte qu'elle n'est intervenue qu'après ce triste événement.

Cet incident prouve encore une fois que la situation affligeante qui règne sur l'île est due à la poursuite de l'occupation turque, avec tout le mal qui en résulte. Il montre à l'évidence qu'il incombe à la communauté internationale la responsabilité particulière d'intensifier ses efforts pour mettre un terme à cet anachronisme, qui se poursuit depuis 27 ans, avec toutes les conséquences néfastes qui en découlent pour tous les Chypriotes, qu'ils soient Chypriotes grecs ou Chypriotes turcs.

En conclusion, mon gouvernement tient à exprimer sa gratitude à tous ceux qui ont travaillé à la libération de M. Tziakourmas, en particulier au Royaume-Uni, à la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre et au Parlement européen, ou qui ont dénoncé cet acte criminel et appuyé cette libération.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 64 et 114 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Sotirios **Zackheos**